



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, **le mardi 12 août 2025**, à 19 h, et à laquelle sont présents :

Sont présents :

Monsieur Pierre Mercier, maire
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Est absent;

Monsieur Bernard Benoit, conseiller au siège no 1

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

147-2025 ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Adjudication du contrat de service pour déneigement, fourniture et épandage d'abrasifs sur les chemins de la municipalité de Saint-Roch-Ouest

4. VARIA

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

148-2025 RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

La directrice générale fait fonction de secrétaire.

149-2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément au Code municipal, un avis de convocation a été signifié aux membres du conseil de la municipalité de Saint-Roch-Ouest en date du 5 août 2025.

Sur la proposition de Mme Josianne Chayer, l'ordre du jour, de la séance d'ajournement, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

ADMINISTRATION

150-2025 ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICE POUR DÉNEIGEMENT, FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABRASIFS SUR LES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été publié sur le site officiel du SEAO en vue d'obtenir des soumissions pour les services de déneigement ainsi que la fourniture et l'épandage d'abrasifs sur le réseau routier de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest;

CONSIDÉRANT que les soumissions demandées couvrent une durée d'un (1) an ou de trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu quatre (4) soumissions conformes ;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, incluant les taxes applicables, sont détaillées comme suit :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (TAXES INCLUSES) – 1 AN	MONTANT (TAXES INCLUSES) – 3 ANS
Les Sables Fournel et Fils inc.	199 884,04 \$	599 652,12 \$
Groupe Damga Inc.	136 329,62 \$	408 988,88 \$
Centre du Camion CMG inc.	255 115,16 \$	765 345,46 \$
Excavation G. Allard inc.	231 444,68 \$	694 334,03 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents :

- **D'OCTROYER** le contrat à **Groupe Damga Inc.**, pour une période de trois (3) ans, soit pour les saisons hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, pour un montant totalisant **408 988,88 \$ taxes incluses**, relativement aux travaux de déneigement ainsi qu'à la fourniture et à l'épandage d'abrasifs et de fondants sur le réseau routier de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest;
- **DE MANDATER** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents nécessaires à la conclusion du présent contrat.

Adoptée

151-2025 VARIA

Aucuns varia

152-2025 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

153-2025 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Smith et résolu à l'unanimité que la séance soit levée (19 h 20).

Adoptée

Les résolutions numéros 147-2025 à 152-2025 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

- Original signé -

Pierre Mercier,
Maire

- Original signé -

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière